

Appel à projets 2026 Identité(s) en Lutte(s)

Quelle aide pour les lauréats ?

Pour une quatrième édition, **Kanaldude**, **TV7** et **Tënk** s'associent afin de soutenir **2 documentaires de création** dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Identité(s) en lutte(s) ».

Face à l'idée d'une identité nationale, simplificatrice et conquérante, nous constatons l'existence d'identités multiples, complexes, en constante transformation. Des identités forcément plus fragiles car ancrées dans la réalité du vécu, au croisement de l'histoire individuelle et des constructions collectives.

En initiant cet appel à projets, nous souhaitons donner à voir et à entendre les luttes intimes et/ou politiques des communautés et des individus pour exister et être reconnus.

Les films que nous souhaitons soutenir assument la subjectivité de leur regard, ce sont des œuvres d'auteur·rices qui nous proposent leurs yeux pour regarder un bout du monde. Ce sont des documentaires de création, qui proposent une forme, s'éloignant elle aussi d'une manière dominante de construire les récits.

Les films sélectionnés bénéficieront d'un pré-achat de droits de diffusion de la part de Kanaldude, TV7 et Tënk comprenant pour chaque film soutenu :

- Un apport global en numéraire de 20 000€ (soit 10 000€ de Kanaldude et 10 000€ de TV7).
- Un apport en industrie d'environ 10 000€ dont 5 jours de mise à disposition d'un auditorium de mixage (4000€) par Tënk.

En cas de sélection, le détail de cet apport fera l'objet d'une discussion et d'une validation entre Tënk et la production.

Les studios se situent à Lussas, en Ardèche. L'hébergement et le transport restent à la charge de la production.

Les critères d'attribution

Pour être admis, le projet doit :

- être de forme documentaire, affirmant et développant un point de vue spécifique d'auteur·rice et proposant une forme de représentation singulière.
- être accompagnés par une association de production ou une société de production.
- être porté par une structure de Région Nouvelle-Aquitaine **et/ou** être porté par un·e auteur·rice résidant en Région Nouvelle-Aquitaine.
et/ou avoir un lien culturel fort avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- se trouver entre la fin de la phase de développement et le début de la postproduction.
- être terminés avant **décembre 2028**.
- ne pas avoir reçu l'engagement d'une **chaîne nationale**.

Chaque société de production ne peut déposer qu'un seul projet par session.

Où et quand déposer mon projet ?

Les inscriptions se font en ligne via le **formulaire dédié**, à retrouver dans l'article de blog de l'appel à projets.

Rassemblez tous les éléments demandés avant de déposer votre candidature.

→ **Ouverture des inscriptions : 16 septembre 2026**

→ **Clôture des inscriptions : 14 octobre 2026 (inclus)**

→ **Résultats : 16 décembre 2026**

Comment obtient-on les résultats ?

- Accusé de réception automatique immédiatement après l'inscription en ligne.
- Si le projet est retenu, vous recevrez un appel.
- Si le projet n'est pas retenu, vous recevrez un mail avec les principaux retours de la commission.
- Tous les résultats seront publiés sur le off de Tënk (off-tenk.com).



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Engagements

La production s'engage à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le logo de Tënk, Kanaldude et TV7.

Chaque diffuseur s'engage à diffuser le film terminé au sein de son offre et de l'incorporer dans son catalogue. Trois contrats distincts de préachat seront signés, selon les termes de chaque diffuseur.

La production cédera les droits suivants :

a. diffusions S-VOD et TVOD sur tenk.fr en France Suisse Belgique Luxembourg, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques (première diffusion de 4 mois suivie d'une seconde de 12 mois) ;

b. diffusion linéaire et replay sur Kanaldude et TV7, dans le respect des lois françaises et notamment de la chronologie des médias pour les films cinématographiques (durée des droits : 5 ans dont 6 mois d'exclusivité) ;

c. 10 projections non commerciales organisées par Tënk (L'auteur du projet primé, et/ou le producteur, s'engagent à venir présenter leur projet lors d'une des projections collectives) ; les frais de déplacements et hébergements restant à la charge du producteur.

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Toutes les diffusions sont programmées en accord avec la société de production.

L'inscription et la participation à l'appel à projets est gratuite mais implique l'**acceptation sans réserve des termes du présent règlement.**

Grille tarifaire de l'apport en industrie

Tous les apports sont sans technicien•ne.

- Mise à disposition d'une salle de montage : 210€ / jour
 - Mise à disposition d'une salle d'étalonnage : 600€ / jour
 - Mise à disposition d'une salle de montage son : 460€ / jour
 - Mise à disposition d'un auditorium de mixage : 800€ / jour
 - Recorder (assistant mixeur) : 200€ / jour
 - Accompagnement de la part de Tënk : 280 € / jour
- (1 jour/ semaine de post-production, dans une limite de 5 jours)



Règlement complet disponible sur le site
www.leblogdetenk.fr
Contact et informations : preachat@tenk.fr
ou 04.75.94.5710

Responsable de diffusion et de production :
Line Peyron
Chargé de post-production : Clément Pesenti

Quels sont les éléments à préparer pour déposer mon projet ?

1) LE PROJET

- Titre du film.
 - Réalisateur•rices.
 - Résumé court.
 - Période de tournage envisagée.
- Si tournage terminé, merci de le mentionner également.

- Période de postproduction envisagée.
- Date de PAD envisagée.
- Coût total du projet.
- Lien de visionnage + code d'accès - *non obligatoire* (uniquement si le tournage a débuté : choix de rushes, teaser, ours, etc... Tout ce qui peut alimenter votre candidature)

2) SOCIÉTÉ DE PRODUCTION PORTEUSE DU PROJET

- Nom de la société de production / association de production.
- Personne référente de production
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Coproduction(s) envisagée(s) ou établie(s)
- Partenaires(s) financier(s) engagé(s) et Diffuseur(s) - Distributeur•rice(s) déjà engagé(s)

3) DOCUMENTS ANNEXES

À déposer sous forme de fichiers PDF :

- Le dossier artistique (résumé ; note d'intention ; note de production ; traitement ; éventuellement un séquencier court). Afin d'assurer une bonne analyse des dossiers, nous vous encourageons à ne pas dépasser 35 pages de dossier artistique hors photos ;
- Le plan de financement et le budget prévisionnel détaillés précisant les financements déjà acquis ;
- Lien pour tout autre élément audio ou filmé permettant une meilleure appréhension du projet ;
- Les CV de ou des auteur•rices et le(s) catalogue(s) de la (des) structure(s) de production ;
- Un contrat d'option ou de cession de droits liant le réalisateur•rice et la société de production déposant la demande.